



inFOs

NOVEMBRE
2018

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les
Collectivités Territoriales

Compte-Rendu de la CAP Nationale des Adjoints Techniques du 27 Novembre 2018

ADJOINTS TECHNIQUES

<u>Déclaration liminaire.....</u>	<u>2</u>
<u>Ordre du jour.....</u>	<u>4</u>
<u>Déroulement de la CAP et réponses de l'administration.....</u>	<u>4</u>
<u>Promotions au grade d'ATP2.....</u>	<u>5</u>
<u>Promotions au grade d'ATP1.....</u>	<u>5</u>
<u>Détachements emplois fonctionnels APST1 et APST2.....</u>	<u>6</u>
<u>Mobilités – CYCLE 2019-3.....</u>	<u>7</u>
<u>Titularisation.....</u>	<u>7</u>
<u>Intégrations.....</u>	<u>8</u>
<u>Renouvellement de Détachement Emploi Fonctionnel APST2.....</u>	<u>8</u>
<u>Détachements entrants hors périmètre.....</u>	<u>8</u>
<u>Réorganisations des services.....</u>	<u>8</u>
<u>Questions diverses.....</u>	<u>9</u>
<u>Date prévisionnelle de la prochaine CAP nationale.....</u>	<u>9</u>
<u>Coordonnées des élu(e)s en CAP.....</u>	<u>9</u>
<u>Coordonnées du syndicat national.....</u>	<u>10</u>

MTES - MCTRCT / Permanence SNP2E-FO
Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04
Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>

DÉCLARATION LIMINAIRE

DÉCLARATION FORCE OUVRIÈRE À LA CAP DES ADJOINTS TECHNIQUES DU 27 NOVEMBRE 2018

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,
Chers Camarades,

Le ratio de promotion en chute libre programmé sur 3 ans organise la baisse des promotions : Les adjoints techniques ont perdu de nombreuses promotions en 2018, avec un taux de promotion à ATP1 fixé à 5 % et un taux de promotion à ATP2 fixé à 20 % (baisse dissimulée par la mise en œuvre parallèle du PPCR, notamment l'augmentation de l'assiette de calcul des promotions due au reclassement au 2^{ème} niveau de grade des ex-adjoints techniques de 2^{ème} classe avec les ex-adjoints techniques de 1^{ère} classe pour former le nouveau grade d'adjoint technique, sans réelle amélioration puisque les gains indiciaires se font au détriment du montant du régime indemnitaire avec le nombre global de promotions en baisse !).

Ce sera pire en 2019 et 2020.

C'est un résultat identifié de longue date car lié à la bascule dans le PPCR dont l'objectif est bien l'enfermement des déroulements de carrières dans le corps sur deux niveaux de grades : « C un jour, C pour toujours » et a donc pour conséquence la baisse des niveaux de promotion !

C'est la traduction de la maîtrise de la masse salariale voulue par ce gouvernement et le précédent au détriment de la rémunération et du calcul de la pension des personnels, c'est l'objectif du PPCR, reconnu tel que devant nos représentants par le cabinet de la Fonction publique qui a créé le dispositif.

Le rapport du CGEDD de 2013 est passé aux oubliettes et qu'importe l'exemplarité, la technicité, l'investissement et les compétences développés par les agents, la logique comptable prédomine.

Force Ouvrière n'a jamais été dupe, depuis plus de 4 ans, notre organisation syndicale a dénoncé ce dispositif en démontrant à quel point le PPCR est nuisible pour les carrières, les rémunérations et le calcul de la pension des personnels.

Aujourd'hui, où les effets négatifs du PPCR commencent à apparaître, certaines organisations syndicales comme la CFDT et l'UNSA qui ont porté aux nues et accompagnées à la fois le dispositif et le discours de l'administration s'insurgent, sans doute pour apparaître revendicatives et faire oublier leur complicité coupable à quelques encablures des élections professionnelles.

Le constat de **Force Ouvrière** demeure, la reconnaissance des carrières des adjoints techniques passent par de meilleurs taux de promotion dans le corps et par l'ouverture de l'accès à la catégorie B à un autre niveau que celui proposé par l'actuel plan de requalification.

De plus, n'oublions pas que le PPCR écrase la grille de la catégorie B et plombe la carrière des agents pénalisant l'accès à cette catégorie B pour la majorité des Adjointes techniques principaux de 1^{er} classe sur les échelons 5 à 8.

C'est pourquoi, **Force Ouvrière** revendique une renégociation à la hausse des taux de promotion dans le corps et un meilleur accès à la catégorie B, accompagné de mesures de revalorisation de la grille de la catégorie B afin qu'aucun agent de catégorie B ou C promu en B ne soit lésé par le PPCR. **Force Ouvrière** exige une réelle revalorisation de la grille indiciaire qui ne ralentisse pas la carrière des agents et permette une véritable reconnaissance des carrières des adjoints techniques.

En outre, le déroulement de carrière des adjoints techniques passe également par la nomination dans les emplois fonctionnels notamment compte tenu de leur technicité dans leur spécialité et de leur niveau de responsabilité sur nombre de missions spécifiques.

L'administration doit comme **Force Ouvrière** le fait, intervenir auprès de la Fonction publique pour défendre ces emplois fonctionnels, obtenir leur revalorisation afin de leur redonner de l'attractivité et obtenir des postes supplémentaires.

En 2017, **Force Ouvrière** a été reçu par la Fonction publique concernant le transfert prime/points et

la revalorisation des Emplois fonctionnels. Un accord verbal a été obtenu et un décret devait être publié selon les engagements pris. **Force Ouvrière** exige que la DRH s'engage et intervienne rapidement pour la publication et la mise en œuvre d'un tel décret.

Malheureusement pour les adjointes techniques, nous faisons le constat que le DRH est aux ordres et accompagne sans état d'âme les contre-réformes préconisées par le gouvernement, précédant et allant même parfois au-delà des projets gouvernementaux (le pire des RIFSEEP, la suppression des commissions indemnitaires...).

C'est pourquoi, **Force Ouvrière** appelle les adjointes techniques à se mobiliser pour se défendre et à revendiquer une renégociation à la hausse du taux de promotion dans le corps, un meilleur accès à la catégorie B, accompagné de mesures de revalorisation de la grille de la catégorie B afin qu'aucun agent de catégorie B ou C promu en B ne soit lésé par le PPCR, la revalorisation de la grille des emplois fonctionnels et l'augmentation de leur nombre.

Par ailleurs, les gouvernements de la précédente mandature ont affiché la priorité donnée à la catégorie C sans pour autant la traduire par des améliorations statutaires significatives, bien au contraire, le gouvernement actuel ne fait qu'amplifier cette orientation aux dépens des personnels.

Qui plus est, le Chef de l'État et le gouvernement actuel ne se contente pas d'utiliser les outils mis en place par d'autres (PPCR, RIFSEEP, DRH de l'État ...) ils franchissent allègrement de nouveaux paliers accentuant les attaques frontales contre le service public et le statut des fonctionnaires.

Par une circulaire du Premier Ministre, le Gouvernement annonce, avec Action Publique 2022, la refonte complète du Service public avec transferts, mutualisations, externalisations et abandons de missions et ses corollaires, la baisse des effectifs et des moyens de fonctionnement.

Ainsi le Ministre de l'action et des comptes publics propose aux organisations syndicales de la Fonction publique de s'inscrire dans des groupes de travail pour examiner ses propositions qui ont été unanimement rejetées, il s'agit :

- de la fusion des instances CT et CHSCT avec une diminution conséquente de leurs prérogatives (**Bien évidemment !**),
- de la remise en cause des instances paritaires représentant les personnels (CAP) qui deviendraient de **simples instances locales de recours**,
- du recrutement de contractuels sur missions (CDD) en lieu et place du recrutement statutaire sur corps de fonctionnaires **qui, pour le coup, seraient relégués au rang d'agents « kleenex »**,
- La généralisation de la rémunération au mérite qui pourrait remettre en cause la garantie du déroulement de carrière due aux fonctionnaires et inscrite dans le statut,
- Un « plan de départs volontaires » appelé pudiquement aide à l'accompagnement social des agents avec le projet, à court terme, de création d'un « pôle emploi » pour les fonctionnaires dont la finalité est de gérer un plan social massif consécutif aux choix politiques du gouvernement en place, de démantèlement du Service public avec de nombreuses suppression ou transferts de missions et 70 000 postes supprimés dans la Fonction publique de l'État à l'horizon 2022, soit un rythme de suppressions à hauteur de 4 500 postes en 2019 qui va s'accélérer probablement dès 2020, avec moins 10 000 postes et une moyenne de 25 000 postes par an à supprimer sur les deux dernières années ! L'effectif actuel de nos ministères est de 40 000 agents dans les services et de 30 000 chez les différents opérateurs, nos ministères n'étant pas prioritaires, **oui, il n'y aura pas de place pour tout le monde dans le projet de Service public que ce gouvernement veut mettre en œuvre !**

Force Ouvrière rappelle son attachement indéfectible aux CAP nationales, seules garantes d'une égalité de traitement des agents des corps pour lesquels elles sont compétentes, et condamne ces projets de réformes suicidaires socialement et démocratiquement dont les premières victimes seront les citoyens et les fonctionnaires.

Par ailleurs, **Force Ouvrière** appelle les adjointes techniques à prendre la mesure des attaques déployées remettant gravement en cause leur statut, leurs missions et même leur avenir dans la Fonction publique. N'oublions pas que nos ministères payent le plus lourd tribut à hauteur de 80 % des suppressions de postes dans la Fonction publique d'État au titre de 2018. Une orientation qui n'a

aucune raison de s'infléchir dans la logique de suppression dogmatique des effectifs du gouvernement et qui pourrait aboutir à la quasi-disparition des postes ministériels.

C'est pourquoi, Force Ouvrière invite les adjoints techniques à s'inscrire dans la mobilisation pour la défense de notre service public républicain, de nos emplois et de nos missions.

RIFSEEP

Force Ouvrière exige que la revalorisation indemnitaire pérenne, annoncée au titre de 2018, notamment pour les adjoints techniques à hauteur de 250 € soit mis en œuvre pour **tous** les adjoints techniques, sans aucune exception et sans aucune modulation.

Concernant le RIFSEEP, **Force Ouvrière** rappelle son opposition à ce système d'individualisation des rémunérations et revendique un régime indemnitaire revalorisé, lié au grade et intégré à termes dans le salaire pour le calcul de la pension.

Madame la Présidente il est temps que l'administration s'occupe réellement des agents de nos Ministères et notamment des adjoints techniques qui ont été depuis plusieurs années malmenés suite aux abandons de missions et réorganisations dogmatiques en cascade et oubliés de toute forme de reconnaissance.

Les adjoints techniques et **Force Ouvrière** à leur côté, sont en attente de mesures concrètes.

**Les représentants FORCE OUVRIÈRE
à la CAP des Adjointes Techniques**

ORDRE DU JOUR

- **Approbation PV CAP du 11 avril et du 19 juin 2018**
- **Promotions 2019**
- **Détachements dans l'emploi fonctionnel d'agent principal des services techniques de 1ère et 2ème catégorie (APST1 et APST2)**
- **Mobilité (cycle 2019-3)**
- **Titularisations**
- **Intégrations**
- **Renouvellement de détachement APST2**
- **Détachements entrants hors périmètre**
- **Réorganisation de service**
- **Questions diverses**

DÉROULEMENT DE LA CAP ET RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION

L'administration a apporté peu de réponses à la déclaration de FORCE OUVRIÈRE.

Une fois de plus, l'administration refuse de répondre aux interpellations de Force Ouvrière sur Action Publique 2022, elle aura pourtant des impacts majeurs sur l'avenir des personnels et leur gestion en et hors CAP.

FORCE OUVRIÈRE reste mobilisé sur ces questions car, elles sont déterminantes pour l'avenir des adjoints techniques, de leur mission et du service public.

L'administration conteste notre constat sur la baisse des promotions que nous dénonçons se réfugiant derrière l'augmentation de l'assiette qui masque cette réalité.

Concernant la revalorisation des emplois fonctionnels l'administration indique que le décret de revalorisation annoncé n'est toujours pas signé.

L'administration annonce néanmoins une augmentation de 4 points d'INM pour 2018.

Enfin l'administration précise que le plan de requalification en catégorie B a bénéficié aux adjoints techniques à hauteur de 15,24 % en 2017 et de 12,50 %.

PROMOTIONS AU GRADE D'ATP2

Conditions statutaires au 31 décembre 2019 : Être adjoint technique - Avoir atteint le 5ème échelon du grade et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

Nombre d'agents promouvables : 60

Nombre d'agents proposés : 20

Taux 2019 pour l'accès au grade de ATP2 = 20%

Nombre de postes au titre de 2019 : 12

Nom	Prénom	Service d'affectation	Observation
MARECHAL	Steve	SG/ATL	
PARIS	Sylvie	SG/Cabinet	
BENKHELIFA	Mustapha	SG/SPSSI	
BAHEDJA	Harouna	DEAL	
PIROU	Maxime	IFSTTAR	
CHRETIEN	Christine	DDT 54	
LOUAGE	Colette	DREAL	
THEUVENIN	Paulette	DEAL	
JUSPIN	Monique	DEAL	
GAUVIN	Patricia	AFB	

Nom	Prénom	Service d'affectation	Observation
DELMI	Hocine	ENPC	
BIDAULT	Annette	ONCFS	

PROMOTIONS AU GRADE D'ATP1

Conditions statutaires au 31 décembre 2019 : Être adjoint technique principal de 2ème classe - Avoir au moins 1 an d'ancienneté dans le 4ème échelon du grade et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

Nombre d'agents promouvables : 225

Nombre d'agents proposés : 92

Taux 2019 pour l'accès au grade de ATP1 = 5%

Nombre de poste au titre de l'année 2019 = 11

Nom	Prénom	Service d'affectation	Observation
SILVA	Emile	CMVRH	
VO THI Kim	Ngoc	Cabinet	
LUIGGI	Jacques	Cabinet	
LE FOLLE	René	DDTM 22	
RUDLER	Christophe	DDT 88	
MERLICCO	Pedro	DREALGrand Est	
FRAIGNEAU	Jacques	DDT 24	
CARTIGNES	Christophe	DREAL Occitanie	
ROBERT	Dominique	DEAL 974	

FRAIGNEAU	Jacques	DDT 24	
CANDILLE	Patrick	ENSM	
FRERING	Bernard	CGCV	

DÉTACHEMENTS EMPLOIS FONCTIONNELS APST1 ET APST2

Conditions statutaires au 31 décembre 2019 : Être adjoint technique des services techniques et compter au moins 3 ans de service effectifs et être détaché dans l'emploi fonctionnel d'APST2 depuis au moins 5 ans.

Détachements APST1

NOM	PRENOM	Service d'affectation	Observation
BISIAUX	Fabrice	SG/SPSSI/ATL1	1 ^{er} mars 2018
TUTZO	Michel	SG/SPSSI/ATL1	1 ^{er} mai 2018

Détachements APST2

Conditions statutaires au 31 décembre 2019 :

NOM	PRENOM	Service d'affectation	Observation
LESTIENNE	David	DREAL Centre Val de Loire	01/01/18
MOREL	Yannick	SG/ATL1	01/03/18
ENIQUE	Dominique	DDT de l'Indre (36)	01/05/18
GUSTIAUX	Robert	DDTM Pas de Calais (62)	03/08/18

MOBILITÉS – CYCLE 2019-3

Toutes les mobilités sont effectives au **1^{er} Mars 2019**

Nom	Prénom	Service d'origine	Service d'accueil	Grade	Observation
BISIAUX	Fabrice	SG/SPSSI/ATL1	SG/SPSSI/ATL1	ATP1	

JOUBERT	Franck	VNF DT RS	DDTM 34	CEE	Détachement intra MTES
MARILLER	Laurent	DREAL BFC	DREAL BFC	Dessinateur	Détachement intra MTES
ROURE- THEVENOUX	Sandrine	Ministère de l'intérieur	DDT 03/SAG	ATP1	Détachement entrant sous réserve SERM
FOLCHER	Céline	DREAL Occitanie	DREAL Occitanie	AAAP2	
BONHOMME	Laurent	ENS de Lyon	ENTPE	Adjoint technique	Détachement entrant hors périmètre

TITULARISATION

Titularisation au **1^{er} septembre 2018**

Nom	Prénom	Service d'affectation	Grade	AVIS CAP
LE GUYADER	David	DREAL Pays de la Loire	AT	Favorable

INTÉGRATIONS

Nom	Prénom	Grade d'origine	Grade d'intégration	Service d'origine	Service d'accueil	Date d'intégration	Observation
MUNIER	Pascal	ATTP1	ATP1	Mairie de DOGNEVILLE (88)	Ddt des Vosges (88)	01/12/18	Détachement
CADET	Philippe	ATTP2	ATP2	Mairie de Saunier (39)	DDT du Jura (39)	01/12/18	Détachement

RENOUVELLEMENT DE DÉTACHEMENT EMPLOI FONCTIONNEL APST2

Nom	Prénom	Service d'affectation	Grade du détachement	Avis CAP	Observations
BOIREAU	Thierry	SG/SPSSI/ATL6	APST2	Favorable	Renouvelé pour 5 ans à/c du 31/12/2018
ROLLET	Serge	SG/SPSSI/ATL2	APST2	Favorable	Renouvelé pour 5 ans à/c du 31/12/2018

DÉTACHEMENTS ENTRANTS HORS PÉRIMÈTRE

Nom	Prénom	Service d'origine	Service d'accueil	Grade d'accueil	AVIS CAP	Observations
GELOT	Brigitte	IRSTEA	AFB	ATP1	Favorable	Détachement à/c du 01/12/2018
LE DREFF	Clément	Commune de ploudalmézeau (29)	AFB	ATP2	Favorable	Détachement à/c du 15/01/2019

RÉORGANISATIONS DES SERVICES//**Réorganisation de la DDT 77**

Nom	Prénom	Grade	Structure antérieure	Nouveau service	Fonctions	AVIS CAP	Date de prise de fonction
LEMONT	Patrice	ATP1	SIDCE/PCVBDA /UCVMEaux (77)	SEMCV/Unité cadre de vie Meaux (77)	Chargé de mission publicité		01/03/18
ARMAND	Patricia	ATP2	SAPP/PEP/UPAP	STAC/Unité de contrôle de légalité documents d'urbanisme	Assistant documents d'urbanisme		01/03/18

Réorganisation de la DDT 25

Nom	Prénom	Grade	Structure antérieure	Nouveau service	Fonctions	AVIS CAP	Date de prise de fonction
GUELLAB	Louisa	AT	DDT 25/cabinet sécurité, conseil aux territoires	DDT 25/Coordination, sécurité et conseil aux territoires	Assitant contrôle de légalité des actes d'urbanisme		01/02/18

Réorganisation du CEREMA Dter Nord Picardie

Nom	Prénom	Grade	Structure antérieure	Nouveau service	Fonctions	AVIS CAP	Date de prise de fonction
FERROUL	Claire	ATP2	CEREMA Dter Nord Picardie (59)	CEREMA Dter Nord Picardie (59)	Assistante d'études		22/05/18

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

DATE PRÉVISIONNELLE DE LA PROCHAINE CAP NATIONALE**CAP mobilité : Non communiquée**

COORDONNÉES DES ÉLU(E)S EN CAP

Philippe LENIK AC/SG/SPSSI/ATL3.3 Tel **01 40 81 20 59**
Mail philippe.lenik@developpement-durable.gouv.fr

Pedro MERLICCO DREAL Grand Est/SG/PMG/Logistique Tel **03 88 13 05 57**
Mail Pedro.Merlicco@developpement-durable.gouv.fr

Bernard PEIN Mail Bernard.Pein@developpement-durable.gouv.fr
AC/SG/SPSSI-ATL1-7 Tel **01 40 81 98 10**

Yannick ODON DEAL Réunion/SG/UGP Tel **02 62 40 26 26**
Mail yannick.odon@developpement-durable.gouv.fr

Baco BE MOUSSA DEAL Mayotte/SIST/PARC Tel **02 69 61 12 03**
Mail be.moussa@developpement-durable.gouv.fr

COORDONNÉES DU SYNDICAT NATIONAL

Permanence Nationale SNP2E-FO Tél **01 40 81 24 20** Fax 01.40.81.24.13
Mail fo-snp2e.syndicats@i-carre.net



Bulletin d'adhésion

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.

Je souhaite adhérer au syndicat national des personnels de l'Équipement et de l'Environnement Force Ouvrière.

NOM : PRENOM :

GRADE : IM

SERVICE

ADRESSE :

TELEPHONE : DATE et SIGNATURE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

SN P2E-FO

**MTES-MCT - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche
92055 - Paris La Défense Cedex 04**

Désormais la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations. En effet, tous les salariés, même non imposables, bénéficient de ce crédit d'impôt pour les cotisations syndicales.